
Programme de formation

Gestion des sinistres en copropriétés

Domaine : Gestion immobilière

Durée : 14h

Public : Agent immobilier, chargé de location, assistant de gestion etc

Objectifs :

- Apprécier les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.
- Identifier les informations et documents nécessaires au traitement du sinistre et vérifier leur conformité.
- Identifier, évaluer et appliquer la RC des prestataires.
- Appliquer les dispositions contractuelles et conventionnelles (Dégâts des eaux / incendie / catastrophes naturelles), ainsi que les principes de responsabilité civile particuliers et professionnels, décennale et dommages - ouvrage.
- Déployer la procédure d'indemnisation.
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

Pré-requis :

- Notions en gestion locative
- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Apports théoriques et pratiques

Exemples concrets

Cas « fil rouge » développé au cours de la journée
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Contenu détaillé de la formation :

Identifier la spécificité juridique de la copropriété et déterminer les responsabilités

- **Définir les principes de base de la copropriété**
 - définition de la copropriété, des règles juridiques régissant les immeubles en copropriété, des parties communes et privatives de l'immeuble, de la nature et du rôle du règlement de copropriété
- **Déterminer le rôle et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété**
 - fonctions et responsabilités du syndicat et du syndic de copropriété ; responsabilités des différents occupants de l'immeuble en fonction de leur qualité juridique

Définir le contenu et les mécanismes des garanties

- **Garanties souscrites par la copropriété**
- **Garanties souscrites par le copropriétaire**
- **Garanties souscrites par le locataire**

Régler le sinistre

- **S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres dégâts des eaux et à l'exercice des recours droit à indemnisation**
 - étendue des couvertures d'assurance
 - application des conventions IRSI et CIDE COP
 - détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours
- **S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres incendie et assimilés et à l'exercice des recours**
 - gestion du sinistre incendie dans le cadre de la convention IRSI
 - droit à indemnisation
 - étendue des couvertures d'assurance



HM FORMATION

- application des conventions FFA relatives à un sinistre incendie en copropriété
- détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours

- **Dégager les particularités d'indemnisation et de prise en charge des sinistres vol et notamment les détériorations immobilières**

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)